

EN DIRECT DE CHOISY

La Bochetière, La Boulois, La Brosse, Buisson-Bailly, La Cadine, Le Carrouge, Champbonnois, Cofféry, Les Deux Maisons, L'Epauche, Le Fays, La Fresnois, L'Hommée, Malnoue, Le Merger, Le Montcel, Le Petit Choisy, Les Queurses, Le Ru Des Rieux, Les Sablons, La Tuilerie, Villars Les Massons.



MAIRIE :

5, Route de la Ferté-Gaucher

77320 Choisy-en-Brie

☎ 01 64 75 81 90

contact@choisy-en-brie.fr - www.choisy-en-brie.fr

LE MOT DU MAIRE



Chères Choiséennes, Chers Choiséens,

Des travaux faits, en cours, à venir... beaucoup de chantiers et de mouvements dans notre commune !

Le plus impactant aura sans doute été les travaux d'enfouissement réalisés dans toute la traversée du village, générant de la circulation alternée, des interdictions de stationner, et nécessitant une bonne dose de patience et de tolérance. Malgré l'ampleur de ces travaux, l'entreprise a fait preuve d'une organisation marquante, et a tout mis en œuvre pour limiter la gêne. Ce fut l'occasion pour la commune d'effectuer la réfection de certains trottoirs qui n'était pas prévue dans le cadre du chantier. Le calendrier est plutôt bien respecté et nous espérons une fin des travaux dans le bourg à la fin de ce mois d'avril.

Le remplacement des baies vitrées et l'isolation des façades de la salle polyvalente ont été effectués, restent à réaliser la pose du carrelage, la peinture et l'habillage extérieur. Afin de parfaire la rénovation de cette salle, nous allons solliciter une subvention FER pour modernisation de la cuisine et remplacement du bar.

Suite à l'aide d'urgence à la réparation des dégâts causés par les inondations, attribuée par la Région, le curage de certains fossés a débuté. Ces travaux, et prochainement la reprise d'ouvrages, ont pour but d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales et ainsi de limiter les risques. Peut-être avez-vous remarqué des traçages sur les voies communales... cela correspond aux travaux futurs.

Bonne nouvelle pour les riverains de la route de Provins et du Montcel : notre demande de réfection de voirie a été entendue par le Département et la reprise de l'enrobé est programmée. Merci au Département et à l'Agence Routière Départementale !

Quatre hameaux sont régulièrement impactés par des coupures d'électricité dues à la chute d'arbres ou de poteaux. Nous avons donc sollicité ENEDIS pour l'enfouissement du réseau entre L'Épauche et L'Hommée. À ce jour nous n'avons pas obtenu de réponse.

Comme vous pourrez le lire en annexe, le budget a été voté le 11 avril. Après le fort investissement réalisé en 2024 sur le stade et par souci d'équité dans le soutien apporté aux associations sportives de la commune, nous avons fait le choix de limiter les travaux 2025 au seul décompactage. Cela va permettre de financer le remplacement de l'éclairage des courts de tennis sans trop impacter le budget.

Concernant le devenir de l'immeuble anciennement occupé par LA POSTE, nous avons eu recours à un architecte pour élaborer les plans de deux cabinets médicaux au rez-de-chaussée. Des demandes de subvention seront déposées auprès de l'ARS, de la Région et du Département. Ce projet est ambitieux mais nécessaire dans la perspective du maintien de l'attractivité de notre commune pour les habitants et commerçants.

Nous ne pouvons d'ailleurs que nous satisfaire de la réouverture du restaurant de la Place de l'Église : les retours sont élogieux et nous souhaitons à Vathan et son épouse toute la réussite qu'ils méritent.

Dans le souci de vous faire partager les informations en temps réel, notre commune a adhéré à l'application Panneau Pocket, à télécharger sur vos téléphones (plus amples détails dans ce bulletin).

Je vais finir par mon coup de gueule !! Il est consternant de lire sur les réseaux sociaux des remarques telles que :
- « la commune refuse toute contrainte aux véhicules et préfère la prise de risque quitte à payer le prix du sang » concernant la vitesse et la sécurité, alors que les investissements dans ce domaine ont rarement été si importants et que l'incivilité des individus reste la seule cause des écarts ;
- « exécution publique » concernant l'abattage du cèdre, bien que cette décision ait été largement expliquée et justifiée auparavant.

Ce sont des propos diffamatoires et désobligeants envers la municipalité. Malgré tous nos efforts, nous ne pourrions pas pallier à tous les maux et même si chacun est libre de s'exprimer, il faudrait s'informer d'abord avant de critiquer.

Sur ces bonnes paroles, je vous souhaite de profiter de vos terrasses et jardins, et de ce printemps que nous espérons ensoleillé.

Votre Maire,

Daniel TALFUMIER

Bonjour les bébés

Le 6 février 2025 Maëlys MBONICURA

Ils nous ont quittés

Le 1^{er} janvier 2025 Philippe BILLEMONT
Le 7 janvier 2025 Roger MERTENS
Le 19 janvier 2025 Didier LABARRE
Le 1^{er} février 2025 Jacques ROSSIGNON
Le 13 février 2025 Anne LOUSTAU épouse BOUCHE
Le 10 mars 2025 Françoise TURIN
Le 13 mars 2025 Robert COLLANGE dit « Loulou »
Le 17 mars 2025 Jean-Claude REGNIER

HOMMAGE À ROGER MERTENS



Roger MERTENS nous a quittés le 7 janvier dernier. Il était connu de tous, petits et grands. Et même si vous ne pensiez pas le connaître, lui vous connaissait.

Il adressait toujours un mot, un signe de la main à ceux qui croisaient son chemin.

Choiséen depuis 1964, Roger s'est très vite investi dans la vie de la commune. Il a participé à la création du club de football avec Monsieur LEGAC, a été conseiller municipal sous les mandats de Messieurs Lucien BEAUFORT et Louis HERGOTT. Il a aussi œuvré au sein du comité des fêtes et participé à la construction de la salle des fêtes.

C'était une figure emblématique et populaire de notre commune qui restera dans les mémoires.

ROBERT COLLANGE DIT « LOULOU » S'EN EST ALLÉ

Un artiste local nous a quittés... Robert COLLANGE, plus connu sous le surnom de « Loulou », s'est installé à La Brosse dans les années 1990. Il a beaucoup sillonné les chemins briards pour y poser son chevalet et peindre les paysages de campagne.



Lors d'une exposition à la salle polyvalente, en mai 2012, les Choiséens avaient pu admirer ses œuvres, voire faire l'acquisition d'une toile représentant leur quartier.



Deux de ses tableaux sont exposés à la mairie, illustrant son habile coup de pinceau et permettant de garder une trace de son talent.

COLLECTE DES SAPINS

88 est le nombre de sapins de Noël collectés après les fêtes de fin d'année sur l'ensemble du village par nos deux agents techniques. Opération renouvelée l'année prochaine !

COUP DE VENT SUR CHOISY

Lundi 06 janvier, le vent a quasiment atteint les 100 km/h à Choisy. Poteaux cassés, arbres dessouchés, câbles électriques arrachés et plusieurs hameaux sans électricité pendant plusieurs heures.



VŒUX DU MAIRE



Cette année les vœux du Maire se sont déroulés le 11 janvier.

Ce fut l'occasion de revoir les grands moments de 2024 en images et, par l'intermédiaire du discours de notre Maire, de vous présenter les projets pour 2025.

Il s'ensuivit la remise des récompenses pour les maisons illuminées et les maisons fleuries avec, à notre plus grande joie, l'arrivée de nouveaux participants.



Un moment fort agréable qui s'est achevé par le verre de l'amitié accompagné, pour changer de l'accoutumée, de petits fours salés et sucrés réalisés par notre boulangerie locale.

PANNEAU POCKET

Après la mise en place de la page FACEBOOK en 2021, la municipalité vous propose un nouvel outil de communication : Panneau Pocket.

Panneau Pocket c'est l'application mobile d'informations et d'alertes N°1 la plus utilisée en France dans les mairies pour être informé en temps réel sur votre smartphone ou votre tablette.



Cette application a été conçue pour faciliter la communication entre la mairie et ses habitants. Une fois téléchargée, elle vous donne accès à toutes les informations importantes de votre commune :

- Informations pratiques (horaires des services municipaux, collectes des déchets...)
- Alertes et urgences locales (travaux, intempéries, coupures d'électricité...)
- Événements (marchés, festivités, réunions publiques...)

Que ce soit pour rester informé des actualités municipales ou pour réagir rapidement en cas d'urgence, Panneau Pocket est votre allié pour être toujours bien préparé. Pas de publicité, pas de récolte de données personnelles et complètement gratuite !

UN CHEVAL TOMBE DANS LE RÛ À VILLARS-LES-MASSONS

Le vendredi 24 janvier, nous avons été contactés par la gendarmerie qui recherchait un agriculteur disposant d'un engin de levage afin d'aider les pompiers à secourir un cheval tombé dans un rû.

En effet, belle frayeur pour les propriétaires de ce cheval qui a glissé dans un rû d'où il était incapable de s'extraire.

Les sapeurs-pompiers spécialistes du secours animalier et du secours nautique sont intervenus mais il a fallu harnacher l'animal, lui masquer les yeux pour limiter sa terreur et pouvoir enfin le sortir de cette mauvaise posture.

Fort heureusement, l'animal n'a pas été blessé dans ce sauvetage pour le moins spectaculaire, et un vétérinaire dépêché sur place l'a immédiatement pris en charge pour lui assurer les premiers soins.

Merci à notre agent technique qui s'est également mobilisé pour cette intervention, à l'agriculteur et bien sûr aux services des pompiers et de la gendarmerie.

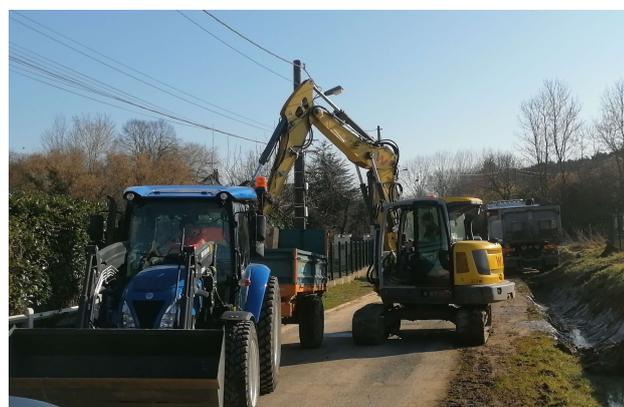


DÉMARRAGE DES TRAVAUX SUITE AUX INONDATIONS

C'est à Villars, hameau fréquemment inondé, que le curage de fossés a débuté avec l'entreprise NAVARRE et fils de Choisy. Début d'une longue série...

D'ores et déjà, un devis a été signé pour le curage de 1,5 kilomètre de fossés ainsi que pour la réfection d'une tête de pont, chemin du ruisseau, au Montcel.

Nous espérons pouvoir réaliser une deuxième tranche de ces travaux dans le courant de l'année.



Vent de modernisation dans les commerces choisés !!



À la pizzeria :

Sophie et Alexandre, profitant de leurs vacances, ont transformé leur pizzeria. Nouveau bar, table à pizza flambant neuve, sans compter la redistribution de toutes les tables, donnant, ainsi, plus d'espace et de convivialité à la salle.



À la boulangerie :

Mélanie et Salah, quant à eux, ont totalement rénové leur boutique. Vitrine réfrigérante dernier modèle, rack de présentation de pains agrémenté de lattes de bois et un sol recarrelé.



OUVERTURE DU RESTAURANT « Ô'LUNE »



C'est avec un grand plaisir pour la commune et ses habitants que le restaurant « Le Calet », rebaptisé « Ô'LUNE » par le nouveau Chef Vathan et son épouse Poornima, a rouvert le 25 février dernier.

Nouveau mobilier, cuisine entièrement rénovée et amplitude horaire plus importante.

Ce nouveau relais gourmand offre une cuisine traditionnelle avec une formule le midi et la carte le soir et le week-end.

Ouvert tous les jours de 10h à 15h et à partir de 18h30 sauf le dimanche soir et le lundi soir, c'est le lieu idéal pour prendre un repas ou même juste venir boire une boisson chaude ou l'apéritif. Nous leur souhaitons une belle réussite mais à la vue des notes et des commentaires sur les réseaux sociaux, le succès est bien engagé !

RETOUR DE LA FERME DU MOULIN

À partir du 16 mai, la ferme du Moulin de Marles-en-Brie sera de nouveau présente tous les vendredis de 8h à 13h sur la place de l'Église.

Volailles, boucherie, charcuterie, traiteur, crèmerie et produits du terroir vous seront proposés.

Pour toute information ou commande, n'hésitez pas à les joindre au 01.64.25.22.10.



LA GALETTE DES ROIS À L'ADMR



Choisir son roi ou sa reine; c'est autour de la traditionnelle galette que certains adhérents de l'ADMR ont pu partager un moment festif organisé par trois intervenantes Nicole, Julie et Sylvia le 13 janvier 2025.

Ils ont entonné quelques refrains chers à leur cœur.

S'en est suivie une série de jeux au son de l'harmonica. Un bon moment apprécié de tous.

SORTIE THÉÂTRE À MONTMIRAIL

C'est le 1^{er} février que l'association Animation Loisirs a proposé une sortie théâtre à Montmirail pour se détendre les zygomatiques.

75 personnes ont pu apprécier la troupe amateur FHELENE qui jouait la pièce "Pour le meilleur et pour le pire".

Une pièce très bien interprétée et qui a permis aux spectateurs de bien rigoler... Merci à tous les participants.



UN CARNAVAL SUR LE THÈME DES MÉTIERS

Samedi 15 mars c'était carnaval à Choisy et les règles ont un peu changé cette année. En effet, à défaut de l'unique char habituel, chacune des quatre communes du regroupement pédagogique (Choisy-en-Brie, Chartronges, Leudon-en-Brie et Saint-Mars-Vieux-Maisons) devait réaliser son propre char et la commune qui recevait la manifestation confectionnait « Monsieur CARNAVAL ». Après plusieurs semaines de préparation, vint le moment tant attendu. 15h, un grand nombre de personnes, déguisées ou non, se sont réunies derrière les chars, au son d'une musique retentissante pour défiler dans les rues de Choisy. Une fois le parcours achevé, Monsieur CARNAVAL a été brûlé comme le veut la tradition et l'après-midi s'est terminé par un goûter offert par l'Amicale Scolaire.



Au delà des enfants et des parents du RPI, ce projet a suscité l'investissement des habitants de chacune des communes où petits et grands ont mis la main à la pâte.

Merci aux bénévoles des quatre communes de notre R.P.I, aux bénéficiaires et aux encadrants de l'ADMR, à Emmanuelle LE ROCH et ses élèves du cours de dessin, et aux élèves des classes de Mesdames DEFFOND, MERTENS, SPANHOVE et MAZALTARIM.



Un grand bravo à tous pour votre investissement, pour le temps consacré et pour votre participation à cet évènement, qui grâce à vous tous, a pris une autre dimension.



SOIRÉE DE LA SAINT PATRICK



Une fois le carnaval terminé, avait lieu une soirée à la salle des fêtes de Leudon-en-Brie sur le thème de la St Patrick organisée par l'Amicale Scolaire.

Au menu : apéritif, carbonade flamande et crumble, le tout accompagné par la musique de DJ SEB !

Ambiance assurée pour cette fin de journée.

SOIRÉE BRIARDE

Samedi 5 avril, l'association Animation Loisirs organisait une soirée sur le thème briard.



Ce sont presque 80 convives qui ont été accueillis dans la salle des fêtes de Leudon-en-Brie pour déguster divers mets ainsi que des boissons au goût briard... Le tout dans une très bonne ambiance.



BROCANTE DU FOOT

La brocante du foot a eu lieu le 6 avril dernier. Comme d'habitude celle-ci fut une bien grande réussite ! Beaucoup d'exposants étaient au rendez-vous et les promeneurs ont chiné tout au long de la journée. Rendez vous le 21 juin pour la brocante nocturne de 12 h à 21 h.

CHASSE AUX ŒUFS

C'est avec entrain et le sourire aux lèvres que 80 enfants ont participé à la chasse aux œufs qui avait lieu dimanche 13 avril au parc de jeux.

Chaque enfant est reparti avec une surprise en chocolat offerte par l'Amicale Scolaire. Une bien belle matinée, conviviale et joyeuse!



LES ACTIVITÉS DU JEUDI APRÈS-MIDI



Un jeudi sur deux (hormis pendant les vacances scolaires), c'est à partir de 14h et dans la salle RIVÈRE que vous pourrez profiter d'un moment fort agréable et ouvert à tous. Au programme : jeux de cartes, jeux de société et tout cela autour d'un petit goûter.

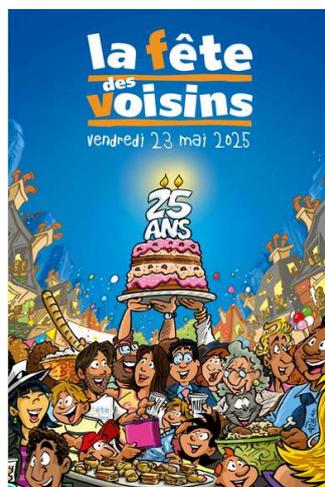
La prochaine rencontre aura lieu le 15 mai.

Pour tout renseignement ou inscription, n'hésitez pas à contacter Jacques ROUARD au 06.80.90.36.36.

À VOS AGENDAS !

Jeudi 8 mai à 10h30	Défilé avec dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur
Jeudi 8 mai à 14h30	Marche avec goûter organisée par Les Jeunes d'Autrefois
Dimanche 18 mai	Sortie au château de GUÉDELON organisée par Animation Loisirs
Samedi 14 juin	Sortie à COLOMBEY LES DEUX ÉGLISES organisée par Les Jeunes d'Autrefois
Samedi 14 juin	Kermesse des écoles
Vendredi 20 juin	Fête de la musique
Samedi 21 juin 12h00 / 21h00	Brocante nocturne du foot
Dimanche 13 juillet	Grillade party organisée par Animation Loisirs

FÊTE DES VOISINS



Cette année, la fête des voisins aura lieu le 23 mai et soufflera ses 25 bougies !

Créez un moment de convivialité dans votre quartier ou votre hameau autour d'un bon repas composé par les spécialités culinaires de chacun des participants.

Vous pourrez ainsi vous retrouver entre voisins et faire connaissance avec les nouveaux arrivants...

Nous attendons vos photos pour le prochain bulletin municipal !

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Cette année encore, nous réitérons le concours des « Maisons fleuries ». Le jury parcourra le village de Choisy-en-Brie et de ses hameaux pour noter les jardins des participants.

Pour vous inscrire, rien de plus simple, contactez la mairie au 01.64.75.81.90 ou par mail contact@choisy-en-brie.fr avant le 31 mai.

Chacun se verra attribuer une récompense qui lui sera remise lors des prochains vœux du Maire.



PROXI'BUS

Le Proxi'Bus fonctionne du lundi au samedi et est accessible à tous. Les usagers de moins de 14 ans, quant à eux, doivent être accompagnés d'une personne majeure.

Comment réserver le Proxi'bus ?

Par téléphone : 0 800 066 066 au plus tard la veille de votre déplacement, avant 17h. Vous indiquez à l'opérateur votre point d'arrêt de départ, le jour de votre déplacement et votre souhait de retour. La centrale de réservation vous proposera alors un horaire pour l'aller et/ou le retour. Le jour J, présentez-vous 5 minutes avant l'heure du rendez-vous au point d'arrêt convenu.

LIGNE 43

La ligne 43 relie La Ferté-Gaucher à la Ferté-sous-Jouarre, en passant par Rebais. Cette ligne fonctionne du lundi au vendredi de 5h à 8h et de 16h à 20h, le TAD est accessible à tous.

Comment réserver le Transport à la Demande (TAD) « Ligne 43 » ?

Réservation par téléphone au 09 70 80 96 63 (du lundi au vendredi de 9h à 18h). Vous indiquez à l'opérateur votre point d'arrêt de départ, le jour de votre déplacement et votre souhait de retour. La centrale de réservation vous proposera alors un horaire pour l'aller et/ou le retour. Le jour J, présentez-vous 5 minutes avant l'heure du rendez-vous au point d'arrêt convenu.

Vous pouvez aussi réserver sur le site du TAD Ile-de-France Mobilités ou avec l'application TAD Ile-de-France Mobilités (à partir d'un mois à l'avance et jusqu'à la dernière minute).

Entretien des trottoirs

Un arrêté du maire en date du 1^{er} octobre 2019 stipule que l'entretien des trottoirs tel que le balayage et le désherbage au droit de la façade ou clôture est à la charge des propriétaires ou des locataires.

Nous comptons sur vous pour faire de Choisy un village propre et agréable à vivre.

Horaires d'utilisation de matériels bruyants

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants sur l'ensemble du territoire de la commune :

- du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- dimanche et jour férié de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ces horaires pour la tranquillité de tous !

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et ces derniers sont terminés ?

Vous devez alors effectuer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT). Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux et d'attester de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

Pour ce faire, vous devez compléter le formulaire 13408*12 (téléchargeable sur internet ou disponible en mairie) et le déposer ou l'envoyer au service urbanisme.

BIEN TRIER SES DÉCHETS

Avec des performances de tri de l'ordre de 57 Kg d'emballages recyclables légers triés par habitant, les habitants du SMITOM du Nord Seine-et-Marne se placent parmi les meilleurs trieurs d'Île-de-France. Néanmoins, malgré la simplification du geste de tri opérée depuis 2019, de plus en plus d'erreurs sont observées dans les bacs jaunes. Voici donc les quatre règles d'or pour bien trier :

Règle n°1 : Tous les papiers et les emballages se trient... pas les objets qui sont à jeter dans les ordures ménagères ou en déchetterie (ex: cassette VHS, CD-DVD, jouet, bassine, tuyau, vaisselle...). Les emballages en verre (bouteilles, bocaux...) doivent toujours être déposés en points d'apport volontaire ;

Règle n°2 : Les emballages sont à déposer en vrac dans le bac jaune, pas dans des sacs ;

Règle n°3 : Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider. L'eau est précieuse ;

Règle n°4 : Il ne faut pas imbriquer les emballages les uns dans les autres. Si le volume du bac est insuffisant, il est possible de demander un remplacement de son bac par un bac de capacité supérieure en contactant COVALTRI au 01.64.20.52.22 ou par mail contact@covaltri77.fr.

En cas de doute, consultez le site : www.consignedetri.fr ou téléchargez l'application gratuite «guide du tri» de Citeo depuis votre smartphone ou posez vos questions sur trifacile@smitom-nord77.fr.

CAP SUR LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) BRIE ET DEUX MORIN

Notre commune fait partie du périmètre du projet de PNR Brie et Deux Morin composé de 82 communes allant de Sainte-Aulde au Nord à Dagny au Sud et de Montenils à l'Est à Couilly-Pont-aux-Dames à l'Ouest, représentant plus de 96 000 hectares et accueillant 119 830 habitants.

Un Parc naturel régional, c'est quoi ?

Un territoire qui présente un caractère remarquable au niveau régional ou national : la Brie et Deux Morin se distingue par l'extraordinaire qualité de ses sols, parmi les plus fertiles d'Europe, la diversité de ses paysages, sa biodiversité et son patrimoine architectural.

Un territoire qui est menacé : l'étalement urbain est une menace dont la Brie et Deux Morin veut se prémunir pour préserver les terres agricoles, qui constituent l'un des principaux atouts du territoire, les paysages et la diversité des habitats nécessaires à la biodiversité.

Un projet de développement durable : la vocation du futur Parc naturel régional est de promouvoir des choix de développement compatibles avec la préservation du caractère remarquable du territoire. L'agriculture est un des atouts de notre territoire. C'est pourquoi le développement des filières locales, comme la filière laitière, le lin, le chanvre, le cidre, le miel ou encore la vigne, est un des défis majeurs du projet, car elles permettent de conserver un territoire vivant.

Les 5 piliers patrimoniaux du futur Parc naturel régional :

1. Les grandes cultures sur les limons des plateaux.
2. Le bourg jardin, un modèle agricole de proximité.
3. Les vallées, une mosaïque de micropaysages en lanière.
4. Les sols humides, supports de la forêt.
5. L'infrastructure hydraulique, le coeur du territoire.

Un Parc naturel régional à quelle échéance ?

Après la finalisation du diagnostic du territoire réalisé entre 2022 et 2024, le projet rentre dans une phase décisive : la définition des enjeux et du plan d'action qui sera soumise à l'État fin 2025/début 2026 pour un avis intermédiaire avant la candidature finale. La labellisation pourrait intervenir en 2027.